



## Le Messager d'Allah ﷺ n'a laissé, à sa mort, ni dirham ni dînâr, ni esclave homme ou femme, ni quoi que ce soit — si ce n'est sa mule blanche, ses armes, et une terre qu'il avait laissées en aumône (ṣadaqa)

'Amr ibn al-Hârith, le beau-frère du Messager d'Allah ﷺ, le frère de la Mère des croyants Juwayriya bint al-Hârith (qu'Allah les agrée), a dit : Le Messager d'Allah ﷺ n'a laissé, à sa mort, ni dirham ni dînâr, ni esclave homme ou femme, ni quoi que ce soit — si ce n'est sa mule blanche, ses armes, et une terre qu'il avait laissées en aumône (ṣadaqa).

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî]

Le Prophète ﷺ décéda sans laisser ni dirham d'argent ni dînâr d'or, ni esclave homme ni esclave femme, ni brebis, ni chameau, ni quoi que ce soit des biens ; si ce n'est sa mule blanche qu'il montait, les armes qu'il portait, ainsi qu'une terre qu'il avait mise en waqf, de son vivant, au profit du voyageur.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/65821>

